

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 juillet 2026

Nombre de Conseillers En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 0 Présents : 26 Qui ont pris part au vote : 26 QUORUM : 14	L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept juillet à dix-neuf heures Le Conseil Municipal de la Commune de MARCHIENNES s'est réuni en salle du conseil sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire de la Commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins 5 jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
Date de la convocation 20/07/2026 Date d'affichage 20/07/2026	ETAIENT PRESENTS : Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Raymond WOLICKI, Régis NOTOT, Eric RENARD, Antoine HALLUIN, Fabrice HOURIEZ, Jean-Claude LEYNAERT, Eloi LEMAIRE, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Cathy NOTOT-GOS, Catherine KOPEC, Frédérique FERREIRA, Sylvie ROUSSELLE, Mélanie DELANNOIS, Dominique LUPINO, Gwendoline GARCIA, Agathe MASTROMONACO, Pascale LECLEIRE, Christine MASSET ETAIT ABSENTE : Sandrine SPARTY ONT DONNÉ PROCURATION : 0 Formant la majorité des membres en exercice SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Agathe MASTROMONACO

Délibération n° 2026/66/CM/ND

Objet : Souscription d'un emprunt bancaire

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission finances-administration générale, ressources humaines qui s'est réunie le 22 juillet 2026;

Considérant que le programme d'investissement pluriannuel fait ressortir un besoin de financement notamment pour les projets relatifs aux opérations suivantes : travaux d'aménagement de la place Charles-de-Gaulle (désimperméabilisation des sols) et travaux Route de Somain (création de pistes cyclables) ;

Considérant que la capacité d'autofinancement de la collectivité est insuffisante et qu'il y a lieu de recourir à des emprunts bancaires à hauteur de 1 864 963 € nécessaire à l'équilibre des opérations ;

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts bancaires dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement ;

Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de cinq établissements bancaires ;

Considérant les offres de prêts de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) pour un montant total de 1 864 963 € dont les caractéristiques financières sont les suivantes par opération :

Aménagement de la place Charles-de-Gaulle (désimperméabilisation des sols) :

Ligne du Prêt : Prêt transformation écologique

Montant : 758 208 €

Durée totale : 25 ans

Phase de mobilisation des fonds (préfinancement) : de 3 à 24 mois

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux : Livret A + 0.50 %

Amortissement : amortissement prioritaire

Commission d'instruction : 0.06 %

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Route de Somain (création de pistes cyclables) :

Ligne du Prêt : Prêt transformation écologique

Montant : 1106755€

Durée totale : 25 ans

Phase de mobilisation des fonds (préfinancement) : de 3 à 24 mois

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux : Livret A + 0.50 %

Amortissement : amortissement prioritaire

Commission d'instruction : 0.06 %

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Considérant l'opportunité pour la commune de Marchiennes de contractualiser deux emprunts de longue durée avec la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) pour le financement des deux opérations reprises ci-dessus, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à souscrire deux emprunts auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations), dont les caractéristiques répondent aux spécifications ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : de retenir les offres de prêts transformation écologique de la Banque des Territoires (Caisse des dépôts et Consignations) pour un montant total de 1 864 963€ selon les caractéristiques susmentionnées ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire ces emprunts

Article 3 : d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus ;

Vote du Conseil Municipal :

Unanimité ☒

Majorité ☐

Pour : 26 voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Certifié conforme,

Ainsi fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

La secrétaire de séance,
Conseillère municipale
Agathe MASTROMONACO



Le président de séance,
Le Maire,
Claude MERLY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication